

EN VUE DE L'OBTENTION DE LA LICENCE D'EXPLOITATION DE LIEUX (LICENCE 1^{ÈRE} CATÉGORIE)

avec Claude-Jean Antoine et Bernard Joannes

Texte de référence :

Conformément à la réglementation, les candidats à la licence d'entrepreneur de spectacles dans la catégorie d'exploitants de lieux (ou licence dite de 1^{ère} catégorie) doivent avoir suivi une formation à la sécurité des spectacles adaptée à la nature du lieu de spectacle ou justifier de la présence dans l'entreprise d'une personne qualifiée dans le domaine de la sécurité des spectacles.

OBJECTIFS

Etre capable d'assurer la sécurité des spectacles.

CONTENU

Le programme se décline en quatre modules :

1. Le cadre juridique général relatif à l'organisation de spectacles vivants et les champs de responsabilités inhérentes à cette activité

- ordonnance du 13 octobre 1945 modifiée sur les spectacles
- identification et obligations du donneur d'ordre dans l'organisation d'un spectacle, relation entre les différents intervenants
- responsabilités civile et pénale
- réglementation sur la gestion sonore, circulation, évacuation du public

2. La réglementation incendie des établissements recevant du public (ERP) spécifique aux lieux de spectacles

- principes essentiels, dispositions générales et dispositions particulières relatives aux différents types d'ERP et notamment la formation du personnel de sécurité incendie et les vérifications périodiques obligatoires
- gestion des documents administratifs : registres, mains courantes, préparation de la visite de sécurité

3. Les règles du droit du travail en matière de santé et sécurité au travail

- obligations de l'employeur et du salarié en matière de santé et de sécurité au travail
- principes généraux de prévention et leurs applications en termes d'analyse et d'évaluation des risques et de mise en œuvre des mesures de prévention
- document unique d'évaluation des risques professionnels
- plan de prévention des risques professionnels
- formation à la sécurité et formation obligatoire
- vérifications périodiques obligatoires
- délégation en matière d'hygiène et de sécurité
- organisation des premiers secours
- rôles et missions de l'inspection du travail, de la médecine du travail, des services prévention des CRAM, de l'INRS

4. La gestion de la sécurité, avec notamment l'analyse des risques du spectacle

- la solidité et l'état des structures fixes, mobiles ou démontables
- la capacité d'accueil des lieux et la gestion de l'accueil du public (flux, prévention de la panique, accessibilité...)
- jurisprudence
- service d'ordre
- visite d'un ERP
- vigipirate
- bibliographie

Évaluation

Dernière journée : Contrôle des connaissances et évaluation écrite sous forme de QCM (Questionnaire à Choix Multiples). Un certificat attestant du contrôle des connaissances sera délivré si réussite à l'évaluation.

PUBLIC Dirigeants ou salariés des établissements de spectacles, agents des collectivités territoriales ayant pour mission, ou projet, l'exploitation de lieux aménagés pour des représentations publiques.

- **Dates :** du 30 janvier au 3 février (4,5 jours) de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h excepté le vendredi de 9h30 à 12h30
- **Lieu :** NEST - CDN de Thionville-Lorraine
- **Places :** 12
- **Frais pédagogiques :** 470 €
- **Délai d'inscription :** avant le 15 janvier
- **RENSEIGNEMENTS / INSCRIPTIONS**
- **Spectacle Vivant en Lorraine service Formation**
- Tél. 03 83 87 80 67
- Fax 03 83 87 80 71
- formation@svlorraine.com
- www.spectacle-vivant-lorraine.com

LES INTERVENANTS

Claude-Jean Antoine

Actuellement Président du festival NJP (Nancy Jazz Pulsations). Directeur du Zénith de Nancy de 1992 à 2007, il est également responsable de la sécurité, ERP 1ère catégorie. Il a été membre du groupe de travail sur la sécurité des ERP, réuni par le Ministère de l'Intérieur (Direction de la Défense et de la Sécurité Civile D.D.S.C.) pour rédiger la nouvelle réglementation. Outre ces activités, Claude-Jean Antoine intervient à l'INSET/CNFPT, au PRODISS (Syndicat National des Producteurs, Diffuseurs et Salles de spectacles), au C.N.V. (Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz) commission festivals.

Bernard Joannes

Il exerce depuis plus de dix ans comme coordinateur sécurité dans une société lorraine spécialisée dans l'événementiel. En parallèle, il est intervenant pour deux sociétés parisiennes dont l'une a pour activité l'ingénierie incendie et bureau d'études, et l'autre la formation. Intervenant pour l'Université Henri Poincaré de Nancy. Son expérience lui permet aujourd'hui d'être conseiller technique auprès de diverses collectivités territoriales. Au quotidien, il est amené à intervenir sur diverses manifestations culturelles, sportives ou urbaines. Ancien sapeur pompier, il est titulaire du SSIAP 3. A ce titre, il intervient dans l'étude, l'audit, le conseil, l'analyse des risques et la réglementation ainsi que la rédaction des notices techniques de sécurité des établissements recevant du public. Il est Président et membre de jury pour différents organismes (Education Nationale, AFPA, centres de formation privés...).